

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Assemblée publique de consultation, tenue le 13 avril 2026, à 18 h 30, à la salle du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à l'avis public du 2 avril 2026, relativement aux projets de règlements suivants :

- Règlement numéro 458-2026 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2008-261 en établissant les dispositions relatives à l'identification des aires de protection des lieux de captage des eaux souterraines en concordance au règlement 2024-147A de la MRC des Chenaux »
- Règlement numéro 459-2026 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2008-262 en établissant les dispositions relatives aux éoliennes en concordance au règlement 2024-147A de la MRC des Chenaux »
- Règlement numéro 460-2026 intitulé « Règlement établissant les normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments »

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est présidée par le maire Hugo-Pierre Bellemare. Le maire souhaite la bienvenue aux participants et explique le déroulement de l'assemblée.

PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

Le maire explique les projets de règlements. Ces derniers ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire ouvre la période de questions et invite les citoyens et organismes présents à s'exprimer.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire remercie les participants pour leur présence et déclare la clôture de l'assemblée à 18 h 45.

/Francis Baril/

Directeur général et greffier-trésorier